



Salle des Solidarités

Pour permettre aux habitants de la commune d'organiser leurs événements en toute quiétude la commune met à la location une salle équipée (cuisine, tables, chaises) dans la limite de sa disponibilité.

Attention votre demande devra impérativement parvenir au minimum un mois avant la date souhaitée.

Aucune location n'est accordée entre le 15 juillet et le 1^{er} septembre.

Salle	Salle des Solidarités accès au 2 rue Pasteur 77240 Vert-Saint-Denis
Capacité maximale	80 personnes
Horaires	Le samedi à partir de 9 heures Le locataire s'engage à ce que tout bruit cesse à partir de 22 heures
Matériel mis à disposition	salle de 140 m ² – 52 chaises bois/tissu vert et 35 chaises pliantes noires – 7 tables bois et 6 tables pliantes – four – micro-ondes – réfrigérateur - évier - 3 WC dont un PMR + lavabo – vestiaires avec portants.

La salle doit être rendue nettoyée (salle, cuisine et sanitaires). **Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.** Une caution sera demandée avant la remise des clefs d'un montant de 500 euros et sera restituée après l'état des lieux sortant. Le week-end la location débute du samedi matin (remise des clefs à partir de 9 h) au dimanche soir 19 h. Il est demandé au locataire de veiller au respect du voisinage autour du site. La municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident suite à un manquement de ces règles et prendra toutes les mesures qui s'imposent en cas de trouble de la tranquillité publique. **Le locataire s'engage à ce que tout bruit cesse à partir de 22 heures.**

La location en trois étapes

1^{er} étape

La demande de réservation doit être formulée par écrit :

Soit par courrier adressé à M. le Maire, Mairie de Vert-Saint-Denis, 2 rue Pasteur

Soit par courriel à : mairie@vert-saint-denis.fr

Vous devrez indiquer vos coordonnées complètes, adresse, téléphone, courriel et préciser la date et justifier de l'utilisation de la salle.

2^e étape

Si la salle est disponible, vous recevrez confirmation par écrit, accompagnée d'un contrat de location qu'il faudra retourner en mairie, dans les 15 jours, signé et accompagné des documents suivants, tous impérativement au nom du demandeur et utilisateur :

- Le contrat signé,
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile au nom de l'utilisateur, mentionnant son adresse à Vert-Saint-Denis, la date d'utilisation et le nombre de personnes prévues avec rappel de la capacité maximale de la salle, soit 80 personnes.
- Copie de la carte d'identité de l'utilisateur.
- Le chèque de règlement au nom de l'utilisateur à l'ordre du Trésor Public (pas de paiement en espèces). Le tarif est de 500 euros (habitants de Vert-Saint-Denis et personnel communal).

3^e étape

Le jour de la location vous devrez venir en mairie déposer le chèque de caution et retirer les clefs.

L'état des lieux sera effectué avec le gardien (voir coordonnées sur le contrat de location). Après l'état des lieux de sortie effectué avec le gardien et remise des clefs, le chèque de caution sera restitué ou conservé si des dégradations ont été constatées.

Contact : au 01 64 10 59 00 (horaires mairie)

Courriel : mairie@vert-saint-denis.fr